



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Les Veys)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/19 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ambition 1 : Bâtir collectivement une nouvelle vision – 01. Créer les conditions du changement de nos modes de vie –M4. Mobiliser et favoriser l'action des jeunes du territoire

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (Les Veys), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien **MARION** (Appeville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélié **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Dézert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/19 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Ambition 1 : Bâtir collectivement une nouvelle vision – 01. Créer les conditions du changement de nos modes de vie – M4. Mobiliser et favoriser l'action des jeunes du territoire

La mission d'Éducation au territoire s'articule en 2 volets, l'un sur le territoire du Parc naturel régional et l'autre à la Maison du Parc.

Avec les acteurs éducatifs du territoire

L'année scolaire 2024-2025 sera la dernière année du dispositif « classes-Parc » dans sa forme actuelle, avant la mise en œuvre de la prochaine Charte 2025-2040.

L'appel à projets 2024-2025 sera recentré sur les thématiques du Parc naturel régional les plus attendues par les enseignants. En parallèle, des expérimentations pourraient être initiées auprès des autres publics jeunes (extra-scolaires, en insertion, à besoin spécifiques...), en vue d'adapter les futures modalités d'accompagnement des jeunes au plus grand nombre.

Afin de mieux cerner les besoins du territoire en matière d'éducation pour la période à venir, des temps d'échanges avec l'ensemble des établissements scolaires et Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) auront eu lieu sur l'année scolaire 2023-2024.

Par ailleurs, le Parc naturel régional va proposer une journée technique sur le thème de la renaturation des lieux éducatifs et de leurs abords. L'idée étant d'adapter des lieux d'accueil de la jeunesse à l'évolution du climat, de faciliter leurs pratiques du dehors et les inciter à agir en faveur de la biodiversité.

Le Parc naturel régional animera l'appel à projets scolaires « classes-Parc », coordonnera les temps d'échanges entre enseignants et associations, assurera les relations avec l'Éducation Nationale, préparera et co-construira, avec les partenaires, les actions prévues.

Le Parc naturel régional coordonnera les expérimentations retenues sur lesquelles interviendront nos partenaires éducatifs.

Ces structures seront financées à hauteur de 20 000 € pour mener ses actions soit :

- 10 000€ pour le Centre d'Initiation à l'Écocitoyenneté ;
- 10 000€ pour le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Cotentin.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_19-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : P3401_EEDD

Dépenses de fonctionnement solde 2023		Recettes de fonctionnement solde 2023	
65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	20 000,00 €	Reprise de l'excédent*	20 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			20 000,00 €

* Fonds Région perçu en 2023

Le budget 2023 dédié aux politiques éducatives prend en charge les interventions de nos partenaires auprès des « classes Parc » bénéficiaires pour l'année scolaire 2023-2024, ainsi que les temps de rencontres des acteurs éducatifs.

Code budgétaire : 24_M040_JEUNES_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
65748 – Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	20 000,00 €	7472 RÉGION	20 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			20 000,00 €

Dans les espaces naturels protégés du territoire

Une offre ciblée pour les lycées normands sera proposée sur ces espaces naturels protégés.

Pour consolider ses actions de sensibilisation auprès du 2nd degré, le Parc naturel régional reconduira sa participation au village des sciences de Cherbourg-en-Cotentin et proposera des visites de terrain, dans le cadre de la fête de la science sur ses espaces naturels.

Plus globalement, l'offre éducative du Parc naturel régional sera valorisée afin donner une meilleure lisibilité aux actions pédagogiques menées sur son territoire, que ce soit en régie sur ses espaces naturels protégés, ou bien mises en œuvre par ses partenaires éducatifs.

Sur l'équipement Maison du Parc

La Maison du Parc reçoit également les publics jeunes et propose une offre d'animation diversifiée.

D'année en année, les prestations pédagogiques s'enrichissent afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et aux sollicitations des enseignants, animateurs, éducateurs...

Après avoir largement étoffé l'offre pour le 2nd degré en matière de transition écologique, la Maison du Parc s'organise pour répondre spécifiquement aux jeunes enfants (0-3 ans, cycles 1 et 2) et aux publics fragiles.

Une partie du jardin pédagogique sera ainsi consacrée à la reconnexion à la nature, au bien-être et à l'approche sensorielle.

Les nouveaux aménagements pourront donner lieu à des chantiers-école, auxquels seront associés des lycéens.

Une communication sera faite auprès des enseignants de maternelles, des établissements spécialisés, des Accueils Collectifs de Mineurs, ainsi qu'aux assistantes maternelles et jeunes parents pour valoriser ce nouvel espace.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponds d'Ouve - BP 137
Saint-Denis-du-Mesnil
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_19-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024